Saint-Denis, le 26/09/19

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 2 mai 2019

(validé au CF du 26/09/19)

Membres présents :

Mesdames : Aldine VARON, Tessa CARPIN

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Christophe DEPOORTERE, Romain LOIR, Jean-Yves ROCHOUX, Faneva RAKOTONDRAHASO

Membres représentés :

Madame : Elise RALSER, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Audrey BECQUART

Monsieur : Yves CROISSANT

Assistent à la séance :

Madame : Emmanuelle VITTE, Delphine CONNES, Hélène PONGERARD-PAYET

Messieurs : Jean-Marc RIZZO, François CAFARELLI,

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 31 octobre 2018

M. Le Doyen présente le procès-verbal.

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

Point sur l'emploi de PR 01 article 46.3 : M. Le Doyen indique qu'un groupe d'enseignants-chercheurs du Conseil académique a rencontré M. le président pour obtenir des informations sur les raisons de la suspension de la publication de ce poste.

Le président a informé ces personnes du déroulé des opérations.

Il a proposé de faire une demande de deux postes PR 46.3 l'année prochaine.

Le doyen a échangé avec le président sur ce point, précisant que la composante ne pourrait pas abonder un second support.

La semaine suivante, M. le Président a proposé de transmettre un courrier au ministère.

M. Le Doyen a répondu qu'il faut d'abord que le CRJ, le Département Droit et le Conseil de Faculté se prononcent sur cette proposition.

En outre M. Le président est revenu sur la question des supports indiquant qu'ils devront tous les deux provenir des postes de la FDE. C'est évidemment impossible du point de vue de la composante.

Présentation budget 2018 et 2019

Mme Vitte présente le bilan du budget de l'année 2018.

Concernant la dotation UR, 280 000 euros étaient attribués. 277 510.83 euros ont été dépensés en fonctionnement et investissement, soit un taux d'exécution de 99.11 %

Concernant les autres ressources dites affectées ou propres, 118 129 euros de recettes ont été encaissées. 113 195 euros ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 95.8 %.

Concernant le budget 2019, la dotation UR est beaucoup moins importante cette année, la direction de l'établissement ayant fait le choix de centraliser les dépenses d'investissement au niveau des services techniques (Direction du patrimoine, Direction des systèmes d'information, Direction de la Logistique Hygiène et Sécurité). La dotation est donc de 171 300 euros.

3- DEMANDE DE PROLONGATION D'EXEAT DE M. MANGIAVILLANO

M. le Doyen indique que cette demande avait déjà été entérinée par le Conseil de faculté en 2017. Toutefois, il manquait une durée aussi bien au niveau du conseil de faculté que du CA. De ce fait un courrier a été adressé au central précisant la durée, à savoir trois ans.

Cette précision sur la durée est soumise au vote, et validée à l'unanimité.

4- NOMINATION DE MME AUBRY DE MAROMONT, RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA L1 DROIT (6 MARS 2019)

Mme Clotilde AUBRY DE MAROMONT est nommée Responsable pédagogique de la Licence 1 Droit, en remplacement de M. Damien DESCHAMPS, récemment élu Co-Directeur du département Droit pour 4 ans. La date de prise de fonction décidée par le Départemént est le 1er mars 2019.

5- ARRETES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS D'ADMISSION ET DE VA EN LICENCES ET MASTERS 2019-2020 ET CALENDRIERS DES COMMISSIONS

Les arrêtés de composition des commissions d'admission et de VA et le calendrier sont soumis au vote des membres du Conseil.

Vote à l'unanimité.

5 BIS : COMMISSIONS AD HOC ATER 2019-2020

Les commissions ATER 2019-2020 sont soumises au vote des membres du Conseil.

Vote à l'unanimité.

6- NOF – PROJETS DE FORMATION LICENCES, MASTERS, DU

Le doyen s'excuse de l'arrivée tardive des documents, mais les maquettes ont été entérinées avant-hier.

Présentation en Droit par M. Damien DESCHAMPS :

Les équipes se sont attachées à respecter les préconisations de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 et du central.

La licence est donc composée de modules disciplinaires, de matières d'ouverture et de matières plus transversales.

A partir de la L3 sont introduits deux parcours, l'un public et l'autre privé.

Le disciplinaire est donc en tronc commun puis choix entre public et privé.

C'est la principale innovation de cette NOF.

Par ailleurs la volonté d'allègement du nombre d'heures étudiants, suite aux retours des conseils de perfectionnement qui pointaient la lourdeur en L2 et L3, notamment en terme de TD.

Optique : alléger le nombre de TD en réduisant à 2 TD par semestre en L3 et en L1 L2 le nombre de td est réduit à deux pour les modules disciplinaires.

Le nombre d'heures de CM passe de 42 max à 36 h max.

Le doyen rappelle que concernant le module transversal, l'objectif du central était UEO + autre chose.

Or sur la maquette L1 Droit Semestre 1 le module transversal comporte un module méthodologie obligatoire, puis l'étudiant choisit entre l'anglais l'orthodidacte et l'UEO. Total ECTS = 4

Le doyen estime que cela peut être rejeté par les conseils centraux.

Concernant le module d'ouverture M. Deschamps indique que les étudiants peuvent choisir autre chose au sein de l'UR à volume horaire à peu près équivalent et qu'il aura les ECTS correspondant à la maquette de Droit (9 ECTS). Le choix sera soumis à validation par le responsable pédagogique.

Le doyen précise que le central gérera le passage de la certification Pix, mais la formation se fera dans la composante à la charge de la composante.

Le doyen indique qu'en ECO-AES les étudiants doivent obligatoirement suivre Voltaire à tous les semestres. La note est intégrée dans une UE globale sous forme de pourcentage. Ce n'est pas un coût pour les maquettes (pas d'ECTS).

Le projet de Licence Droit est soumis au vote des membres et validé à l'unanimité.

La licence AES présentée par M. Christophe DEPOORTERE

Il s'est agi d'offrir une majeure deux mineures et du transversal comme demandé par le Central.

Une forte mutualisation avec l'économie a été mise en place ainsi qu'une diminution du nombre d'heures maximum en CM (30 h au lieu de 36 h).

Le projet de Licence AES est soumis au vote des membres et validé à l'unanimité.

La licence Economie présentée par M. François HERMET

Comme pour l'AES, les prérogatives du central ont été suivies : majeure mineures et transversales.

Pour rester dans l'enveloppe globale, il y a des mutualisations entre ECO ET AES notamment pour les mineures et transversales.

A noter la création d'un stage en parcours économie L3 possible dès la fin de L2 si l'étudiant a validé son année de L2.

Augmentation des TD : comme les étudiants ne préparent pas forcément les td, l'augmentation permettra d'améliorer l'encadrement étudiant.

Le projet de Licence ECONOMIE est soumis au vote des membres et validé à l'unanimité.

Licence d'Administration Publique présentée par Mme Hélène PONGERARD :

Le SUFP nous a récemment informés que la Région ne financerait plus les licences générales.

De ce fait, il a été décidé de revoir la LAP dans le cadre de la NOF en baissant le volume horaire et l'ouvrir à l'apprentissage. En parallèle il est proposé de redynamiser la Préparation aux Concours Administratifs par la création d'un DU.

La baisse du volume a pu être faite en tenant compte des évolutions des contenus des concours des IRA notamment (plus d'économie, moins de culture générale).

Ainsi la LAP passe de 607 H étudiant à 512 H.

Le financement sera possible grâce à l'ouverture de la formation en Apprentissage.

A défaut d'un financement suffisant via l'apprentissage, la LAP ne pourra pas ouvrir.

Le projet de Licence LAP et DU PCA est soumis au vote des membres et validé à l'unanimité.

Master Droit :

Il a été décidé d'introduire 6 H CM de méthodologie au mémoire mutualisées à tous les M1.

Master Droit des affaires/ Master Droit du Patrimoine : seuls quelques ajustements très légers sont réalisés, mais le format et la volumétrie restent constants.

Master Droit Public : les mutualisations sont généralement conservées. La volumétrie globale est stable par rapport à l'actuelle maquette.

Quelques modifications sont à noter qui ne changent pas la structure du master. La philosophie et la volumétrie ne sont pas impactées.

Un projet d'un second parcours dans le Master Droit public n'a pas été voté en département.

Il est demandé s'il est encore possible de présenter ce projet, et si oui quand.

Mme Vitte fera la demande auprès des services centraux dès aujourd'hui.

Une réunion de département sera organisée rapidement pour permettre de présenter le projet et de le valider pour présentation en Conseil de Faculté et Instances, sachant que lorsqu'il s'agit d'un parcours d'une mention, nous pouvons demander l'ouverture ultérieurement.

Projet de Master Relations Internationales :

Il s'agit d'une création collaborative et co-construite avec L'ile Maurice et l'université de Perth.

Le projet sera co-habilité par les trois gouvernements. Un semestre de la première année se fera à la Réunion, le second à l'île Maurice et la seconde année à Murdoch – Australie.

Projet soutenu par le réseau des ambassades de la zone OI.

Master Classe prépa – Droit public

Il a été souhaité une diminution du volume horaire sur la prochaine habilitation au regard de la charge de travail trop importante actuellement.

Il est également prévu la suppression des e-cours, qui seront remplacés par des enseignements en présentiel (un intervenant de sciences po viendra faire cours).

A noter qu'aucun projet de classe prépa Economie Appliquée n'a été présenté dans les délais aux membres du conseil de faculté.

Les Masters de Droit sont soumis au vote des membres et validés à l'unanimité.

Master en Economie

Les deux masters sont totalement démutualisés dans la nouvelle offre de formation.

La raison en est que les formats sont différents, puisque le Master Monnaie Banque Finance et Assurance est professionnel et ouvert à l'alternance quand le Master Economie Appliquée est ouvert uniquement en formation initiale classique.

La démutualisation est financée grâce à l'alternance en Master Monnaie Banque Finance et Assurance.

Peu de changement à noter en master MBFA. En master EA les deux parcours DDAT et MQME du M2 sont reconduits.

Les Masters d'Economie sont soumis au vote des membres et validés à l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 12h30.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO